



Allocation personnalisée d'autonomie en Ile-de-France De plus en plus de Franciliens dépendants soignés à domicile

En 2013, 131 900 Franciliens bénéficient de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) soit 17 300 bénéficiaires de plus qu'en 2008. L'Ile-de-France reste cependant la région de France métropolitaine où le taux de bénéficiaires de l'APA est le plus faible, pour des raisons démographiques et économiques. Au sein de la région, les départements où la part des bénéficiaires de l'APA est la plus importante sont ceux où le taux de pauvreté est le plus fort. Les bénéficiaires franciliens résident majoritairement à domicile.

Nathalie Couleaud et Brigitte Tizi

L'APA (*Définitions et source*) est versée par les conseils départementaux sous réserve de remplir certaines conditions : être âgé(e) d'au moins 60 ans et avoir besoin d'une assistance pour réaliser les actes de la vie courante ou d'une surveillance régulière. Les ressources du ménage n'entrent pas en compte pour l'ouverture des droits. Néanmoins, le montant de l'aide attribuée dépendra du degré de dépendance du bénéficiaire et des revenus du ménage.

131 900 bénéficiaires de l'APA en Ile-de-France

Le nombre de bénéficiaires a progressé de 15 % entre 2008 et 2013 (*figure 1*). Près de neuf bénéficiaires sur dix ont 75 ans ou plus, la dépendance survenant surtout à des âges élevés. Les bénéficiaires de l'APA représentent 6 % de la population des 60 ans ou plus contre 8 % en province. Bien que vieillissante, la population francilienne reste en effet plus jeune que celle de la province.

La part des personnes âgées de 75 ans ou plus parmi les bénéficiaires est plus importante en établissement (92 %) qu'à domicile (85 %). En effet, plus on avance en âge et plus la prise en charge par une structure devient nécessaire.

Tous âges confondus, en Ile-de-France comme en province, près de six bénéficiaires sur dix résident à leur domicile. Les conseils départementaux franciliens ont versé 527 millions d'euros au titre de l'APA en 2013, et 57 % de cette aide a été versée aux bénéficiaires à domicile. La dépense annuelle moyenne par bénéficiaire de l'APA à domicile (4 276 € en 2013) baisse entre 2008 et 2013 contrairement à la somme versée par bénéficiaire en établissement (4 672 € en 2013) qui augmente. L'incitation au maintien à domicile contribue en effet à augmenter l'âge et le niveau de dépendance à l'entrée en

établissement. De ce fait, le montant moyen de l'APA est plus élevé pour les allocataires en établissement.

Un taux global de bénéficiaires de l'APA relativement faible malgré la progression des bénéficiaires à domicile

En Ile-de-France, parmi les personnes de 75 ans ou plus, le taux de bénéficiaires de l'APA est de 16,6 %, contre 21,2 % en province. Cet écart peut traduire une part moindre de personnes éligibles à l'aide, compte tenu d'une population francilienne qui serait en meilleure santé. Il peut également refléter une population plus souvent en situation de « non-recours », car

1 Hausse de 15 % du nombre de bénéficiaires de l'APA en Ile-de-France

Évolution du nombre de bénéficiaires franciliens de l'APA et des dépenses (en millions d'euros courants)

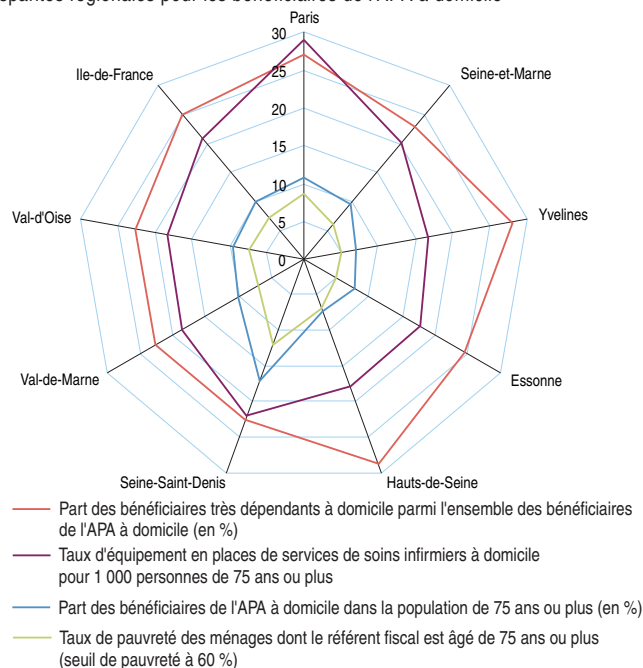
	2013	Évolution 2008-2013 (en %)
Bénéficiaires de l'APA à domicile	78 300	19,3
Bénéficiaires de l'APA en établissement	53 600	9,5
Bénéficiaires de l'APA	131 900	15,1
Dépenses APA à domicile	335	7,0
Dépenses APA en établissement	250	23,8
Autres dépenses d'APA	8	- 31,3
Dépenses brutes totales	593	12,6
Population de 60 ans ou plus	2 254 000	12,2
Population de 75 ans ou plus	799 000	8,9
Population totale	11 960 000	2,6

Champ : Ile-de-France.

Sources : Drees, Enquête Aide sociale ; Insee, recensements de la population 2008 et 2013.

2 En Seine-Saint-Denis, 17 % des 75 ans ou plus bénéficient de l'APA à domicile

Disparités régionales pour les bénéficiaires de l'APA à domicile



Sources : Drees, *Enquête Bénéficiaires de l'aide sociale départementale au 31/12/2013* ; Drees/ARS/DRJSCS, *Statiss 2014 pour les places d'hébergement* ; Insee, *estimations provisoires de population au 01/01/2014*.

économiquement plus favorisée. En effet, le montant de l'aide et son poids dans l'ensemble des revenus du bénéficiaire sont d'autant plus faibles que ses revenus sont élevés. Or, le taux de pauvreté des 75 ans ou plus de l'Ile-de-France (7,3 %) fait partie des taux régionaux les plus faibles. Entre les départements franciliens, le taux de bénéficiaires de l'APA est d'autant plus faible que le taux de pauvreté est faible, comme dans les Yvelines et l'Essonne. A contrario, il est élevé en Seine-Saint-Denis (24 %) où le taux de pauvreté des ménages dont la personne de référence est âgée se trouve être le plus élevé des départements franciliens (12 %). Ces disparités départementales concernent principalement les bénéficiaires à domicile, qui sont 17,2 % en Seine-Saint-Denis contre 9,8 % en moyenne régionale. La prévalence en établissement est par contre sensiblement homogène d'un département à l'autre (6,7 % au niveau régional).

Une offre de soins à domicile un peu plus développée

Pour 1 000 Franciliens âgés de 75 ans ou plus, bénéficiaires de l'APA et résidant à domicile, 21 bénéficient de soins infirmiers à domicile, contre 19 pour 1 000 en province. Des disparités importantes existent néanmoins entre départements. En effet, ce service est particulièrement développé à Paris (29) suivi par la Seine-Saint-Denis (22), départements où les taux de bénéficiaires de l'APA à domicile sont les plus élevés de la région. La densité urbaine favorise la présence de professionnels médicaux et paramédicaux à proximité. Cette spécificité

Définitions et source

Allocation personnalisée d'autonomie (APA) : aide entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002, pour pallier la perte d'autonomie des personnes âgées et financer une partie des frais liés à la dépendance.

Bénéficiaire de l'APA : personne ayant un droit ouvert à la prestation et ayant été payée au titre du mois de décembre.

Taux de bénéficiaires : rapporte le nombre de bénéficiaires de l'APA à la population des 75 ans ou plus, la tranche d'âge des 75 ans ou plus étant la plus concernée par l'APA.

Taux de pauvreté : correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté correspondant à 60 % du niveau de vie médian.

Les **indicateurs sociaux départementaux** constituent le socle d'un système d'information dans les principaux domaines de l'action sociale départementale. Ils ont été élaborés par un groupe de travail initié par le Cnis en 2009, piloté par l'ADF, la Drees, l'Insee et l'Odas. Ils sont mis à jour régulièrement par la Drees et l'Insee.

Les données sont disponibles sur le site [data.Drees](http://data.drees.fr).

francilienne permet de pallier en partie une offre de places d'hébergement plus restreinte en Ile-de-France (113 pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus contre 125 en province). En particulier, Paris est le département francilien le moins bien doté (80 places d'hébergement pour 1 000 personnes âgées), suivi par la Seine-Saint-Denis (94 places pour 1 000 personnes âgées).

Un bénéficiaire francilien à domicile sur quatre est très dépendant

Parmi les allocataires franciliens vivant à domicile, un sur quatre est très dépendant contre moins de un sur cinq en province. Ce taux est particulièrement élevé dans les Hauts-de-Seine, les Yvelines et Paris, départements plus « âgés », où les 75 ans ou plus représentent une part relativement élevée des 60 ans ou plus.

En Ile-de-France, plus d'un bénéficiaire sur deux âgé de 85 ans ou plus réside à son domicile. Tous âges confondus, ils sont six sur dix à résider à leur domicile. Cependant, cette part est beaucoup plus élevée en Seine-Saint-Denis (71 %) et plus faible dans les Yvelines (54 %) et les Hauts-de-Seine (50 %) (figure 2). Quelle que soit la tranche d'âge, la part des résidents à domicile parmi l'ensemble des bénéficiaires est supérieure d'au moins 9 points en Seine-Saint-Denis, par rapport à la moyenne régionale. À l'inverse, elle est inférieure d'au moins 9 points dans les Hauts-de-Seine. En effet, les frais de séjour en établissement peuvent s'avérer difficiles à assumer par les populations les moins favorisées.

Entre 2008 et 2013, l'Ile-de-France compte 12 600 bénéficiaires supplémentaires vivant à domicile. Cela s'explique notamment par la réduction de l'écart d'espérance de vie entre hommes et femmes qui maintient les Franciliens âgés, même dépendants, plus longtemps en couple. ■

Insee Ile-de-France
1 rue Stephenson
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

Directrice de la publication :
Marie-Christine Parent
Rédactrice en chef :
Dalila de Oliveira

Crédits photos :
Phovoir
ISSN 2426-1262
© Insee 2016

Pour en savoir plus

- Leroux I., Minne M.D., « Les bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie dans les départements », *Insee Focus* n° 71, décembre 2016.
- « Les dépenses d'aide sociale départementale en 2014 », Drees, *Série Statistiques* n° 201, septembre 2016.
- Grudzien C., Laborde C., « Vieillir chez soi : enjeux de santé dans l'adaptation des logements », *Rapport et enquête de l'ORS*, juin 2016.

